

## VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 7 septembre 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde, Rémi H. Lair et André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Anne-Marie Piérard, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

...Monsieur le Maire ouvre la séance.

2010-291

#### RÉSOLUTION

#### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller André Ricard que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 septembre 2010 soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant :

20. Politique de communication de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**ADOPTÉE**

2010-292

#### RÉSOLUTION

#### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 ET EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2010

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 août 2010 et extraordinaire du 23 août 2010 soient et sont approuvés par ce conseil.

**ADOPTÉE**

2010-293

#### RÉSOLUTION

#### BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-09-A, 2010-09-B, 2010-09-C ET 2010-09-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-09-A, au montant de 1 154 426,52 \$, numéro 2010-09-B, au montant de 488,23 \$, numéro 2010-09-C, au montant de 423 075,85 \$, et numéro 2010-09-D, au montant de 802 232,64 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-09, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 28 juillet au 31 août 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 25 juillet au 28 août 2010.

**ADOPTÉE**

Le 7 septembre 2010

2010-294

RÉSOLUTION

AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE –  
ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve l'affectation d'une somme de 50 000 \$, pour l'année 2010, à la réserve financière créée par le règlement numéro 1122, et ce, à même le surplus accumulé non affecté existant.

ADOPTÉE

2010-295

RÉSOLUTION

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2011-2012-2013 –  
REPORT

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil consente à reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2011-2012-2013 au 1<sup>er</sup> octobre 2010 selon la demande formulée par la firme Évimbec ltée, le tout conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2010-296

RÉSOLUTION

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2010, l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire a approuvé les prévisions budgétaires pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'approuver lesdites prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2010.

ADOPTÉE

2010-297

RÉSOLUTION

MEMBRE DU CONSEIL – PARTICIPATION À LA  
FORMATION « GESTION BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ  
MUNICIPALE » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil autorise monsieur le conseiller Fernand Brillant à participer à la formation « Gestion budgétaire et fiscalité municipale » de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 7 octobre 2010, à Drummondville, ainsi que les dépenses encourues.

ADOPTÉE

2010-298

**RÉSOLUTION**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 8 JUILLET  
2010 DU COMITÉ DES FINANCES**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la rencontre du 8 juillet 2010 du comité des finances.

**ADOPTÉE**

2010-299

**RÉSOLUTION**

**CRÉATION DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption par ce conseil, par le biais de la résolution numéro 2005-280, de la Politique familiale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que, pour l'élaboration de cette politique, un comité appelé « Comité d'élaboration de la politique familiale » avait été créé par ce conseil;

CONSIDÉRANT que la politique familiale approuvée est un outil en constante évolution et doit être revue;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'inclure à cette politique un volet touchant la réalité des aînés vivant dans notre communauté;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mettre en place un comité de travail à ces fins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil crée le « Comité famille et aînés ».

Que ce comité soit et est mandaté afin de revoir la politique familiale actuellement en vigueur et d'y ajouter un volet touchant la réalité des aînés dans notre communauté.

Que soient et sont nommés au sein dudit comité, pour une période de deux ans, mesdames Nathalie Jean, Marie Charbonniaud et Gaétane Gagnon et monsieur Stefan Lotz.

Que madame Marie-Claude Duguay, chef de division, activités sportives et récréatives, et monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agissent également au sein de ce comité ainsi que madame Valéry Lapointe, conseillère, et monsieur Rémi H. Lair, conseiller.

**ADOPTÉE**

2010-300

**RÉSOLUTION**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui

visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2010-301

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1140 – DÉPÔT

Le greffier dépose au conseil le procès-verbal de correction au règlement numéro 1140, intitulé : « Règlement décrétant la réfection de la montée des Trente, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts domestique (sanitaire) et pluvial, de voirie et autorisant un emprunt de quatre millions quatre-vingt-neuf mille dollars (4 089 000,00 \$) nécessaire à cette fin » effectué conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction au règlement numéro 1140 émis par le greffier en date du 11 août 2010.

ADOPTÉE

2010-302

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 845

Monsieur le conseiller André Ricard donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement afin d'amender le règlement de zonage numéro 845 touchant notamment le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, les zones C-16 et H-98, les clôtures et les enseignes.

2010-303

RÉSOLUTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
845-129 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que le premier projet de règlement numéro 845-129, intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'autoriser notamment certains usages commerciaux en bordure du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier ainsi que les ateliers d'artistes dans la zone C-16, de modifier la marge d'implantation dans la zone H-98, la hauteur des clôtures en cour avant et la réglementation concernant les enseignes sur marquise », soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue

Le 7 septembre 2010

le 27 septembre 2010, à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

2010-304

**RÉSOLUTION**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU  
24 AOÛT 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 août 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**ADOPTÉE**

2010-305

**RÉSOLUTION**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-145-  
R, 2010-146-R, 2010-147-R, 2010-148-R, 2010-149-R,  
2010-150-R, 2010-153-R, 2010-154-R, 2010-155-R,  
2010-156-R ET 2010-157-R DU C.C.U.**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-145-R, 2010-146-R, 2010-147-R, 2010-148-R, 2010-149-R, 2010-150-R, 2010-153-R, 2010-154-R, 2010-155-R, 2010-156-R et 2010-157-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-145-R : 724 rue des Passerins  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)
- 2010-146-R : 729 rue du Cheval-Blanc  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe B)
- 2010-147-R : 746 Magloire-Laflamme  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe C)
- 2010-148-R : 532 rue du Sommet  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe D)
- 2010-149-R : 228 rue des Voyageurs  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe E)
- 2010-150-R : 80 rue Saint-Charles  
Remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres (annexe F)
- 2010-153-R : 93 à 127 Sir-Wilfrid-Laurier  
Rénovations au centre commercial (annexe G)
- 2010-154-R : 357 des Patriotes Sud  
Projet d'agrandissement (annexe H)
- 2010-155-R : 808 rue des Cheminots  
Ajout d'un garage attaché avec une pièce au-dessus (annexe I)
- 2010-156-R : 764 des Patriotes Nord  
Rénovations (annexe J)
- 2010-157-R : 70 rue Millier  
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe K)

Le 7 septembre 2010

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve les recommandations 2010-145-R, 2010-146-R, 2010-147-R, 2010-148-R, 2010-149-R, 2010-150-R, 2010-153-R, 2010-154-R, 2010-155-R, 2010-156-R et 2010-157-R du procès-verbal de la réunion du 24 août 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à K pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

...Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde s'abstient de participer aux délibérations.

2010-306

**RÉSOLUTION**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATION  
2010-151-R DU C.C.U.**

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2010-151-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant :

- 2010-151-R : 555 de la Montagne  
Remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres situées à l'étage (annexe L)

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve la recommandation 2010-151-R du procès-verbal de la réunion du 24 août 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés à ladite recommandation et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexe A pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

...Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde reprend sa participation aux délibérations.

2010-307

**RÉSOLUTION**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-152-  
R ET 2010-158-R DU C.C.U. - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-152-R et 2010-158-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-152-R : 232 des Patriotes Sud  
Projet d'agrandissement (annexe A)
- 2010-158-R : 462 rue Iberville  
Agrandissement du garage attaché existant pour en faire un garage double (annexe B)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve les recommandations 2010-152-R et 2010-158-R du procès-verbal de la réunion du 24 août 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexes A et B pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2010-308

**RÉSOLUTION**

**ÉCHANGE DE TERRAINS - VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET 2957-2237 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède à la compagnie 2957-2237 Québec inc., ayant son siège social 751, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 201, McMasterville, Québec, J3G 0K5, l'immeuble suivant :

- Le lot 3 883 273 au cadastre du Québec d'une superficie totale de 98,5 mètres carrés.

Que le caractère de rue existant relativement à ce lot soit retiré.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière, en échange, de la compagnie 2957-2237 Québec inc. l'immeuble suivant :

- Le lot 1 816 886 au cadastre du Québec d'une superficie totale de 43,9 mètre carrés.

Que cet échange soit fait sans soulte.

Que tous les frais de cette transaction soient à la charge de la compagnie 2957-2237 Québec inc.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, devant Me Nathalie Carrier, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE**

2010-309

**RÉSOLUTION**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 JUILLET 2010 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 6 juillet 2010 du comité de la circulation et de la sécurité.

Que soient et sont approuvées les recommandations suivantes :

- 2010-07-17 : Rue Sainte-Anne – transport lourd

- 2010-07-18 : Rue Messier – stationnement (en ce qui concerne les premier et deuxième paragraphes seulement)

- 2010-07-22 : Rue Rosalie-Cherrier – interdiction de stationner des 2 côtés de la rue

Le 7 septembre 2010

- 2010-07-23 : Rue Radisson – modification stationnement en soirée entre les deux intersections Pineault

- 2010-07-27 : Rue du Golf – vitesse et stationnement

**ADOPTÉE**

2010-310

**RÉSOLUTION**

**GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve le Guide des normes graphiques de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2010-311

**RÉSOLUTION**

**POLITIQUE D’AFFICHAGE AUX ENTRÉES DE VILLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve la Politique d’affichage aux entrées de ville de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2010-312

**RÉSOLUTION**

**POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve la Politique de reconnaissance des employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2010-313

**RÉSOLUTION**

**AQUEDUC CHEMIN DE LA MONTAGNE – RIEVR ET LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. – DÉFICIENCE SUR LE PAVAGE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-223 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire suite à la réception d'une mise en demeure ayant été adressée conjointement à la Ville et à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu par Les Entreprises Claude Chagnon inc. relativement à des travaux de pavage exécutés dans le cadre de travaux de remplacement d'un aqueduc régional sur le chemin de la Montagne en 2004;

CONSIDÉRANT que, par le biais de cette résolution, la Ville demandait à la RIEVR que la correction du joint central sur le chemin de la Montagne soit effectuée par l'entrepreneur et qu'elle souhaitait s'entendre sur un partage des coûts relativement au scellement des fissures sur ledit chemin;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue dans ce dossier entre la RIEVR et Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la reprise des travaux demandés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que pour le règlement du dossier;

Le 7 septembre 2010

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil autorise le paiement à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu d'une participation financière forfaitaire de 23 305,00 \$, incluant les taxes, pour les travaux correctifs de pavage réalisés dans le cadre des travaux effectués sur le chemin de la Montagne en 2004 par Les Entreprises Claude Chagnon inc.

Que cette somme soit payée à titre de règlement final du dossier.

Que ce paiement, décrit au bon de commande FI 10096, soit payable à même le règlement numéro 1123 (poste budgétaire 58-218-11-233), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

## ADOPTÉE

2010-314

### RÉSOLUTION

### ENGAGEMENT SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONTRAT IE 2010-17 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES SUR LA PETITE ALLÉE – AECOM TECSULT INC.

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve la soumission de la firme AECOM TecSult inc., au montant de 33 749,62 \$, incluant les taxes, concernant des services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du contrat IE 2010-17 pour des travaux d'infrastructures urbaines sur la Petite Allée, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que ladite firme est autorisée à présenter des plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux tels qu'ils sont décrits auxdits plans et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre audit ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Qu'en fonction de la tarification établie par le MDDEP, un chèque au montant de 516,00 \$ soit émis au ministère des Finances afin de présenter la demande d'autorisation.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 18 août 2010.

Que ces honoraires de services professionnels en ingénierie, décrits au bon de commande numéro IE 10065, soient payables à même le règlement numéro 1137 (poste budgétaire 58-218-11-371) et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

Le 7 septembre 2010

## ADOPTÉE

2010-315

### RÉSOLUTION

### SOUSSION ACQUISITION DU MODULE – INTERNET CITOYEN<sup>2</sup>– M2e

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la soumission de la compagnie M2e, au montant de 10 542,53 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition du module – Internet citoyen<sup>2</sup>, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 26 août 2010.

Que cette acquisition, décrite au bon de commande LO 10024, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

## ADOPTÉE

2010-316

### RÉSOLUTION

### SOUSSION CONTRAT TP 10-06 – LOCATION D'UN SOUFFLEUR À NEIGE AVEC OPÉRATEUR À NOTRE DÉPÔT À NEIGE – J.M. RÉMY INC.

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de J.M. Rémy inc., au tarif horaire de 165,00 \$, plus taxes, pour la saison 2010-2011, pour le contrat TP 10-06 de location d'un souffleur à neige avec opérateur à notre dépôt à neige, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la durée du contrat est du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 30 avril 2011.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 26 août 2010.

Que les travaux de soufflage au dépôt à neige pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2010, au montant de 13 688,92 \$, décrits au bon de commande TP 10034, soient payables à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

## ADOPTÉE

2010-317

**RÉSOLUTION**

**SOUSSION CONTRAT PA 10-31 – PLANTATION  
D'ARBRES – BAU-QUÉBEC LTÉE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Hlalde que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Bau-Québec ltée, au montant de 28 814,73 \$, incluant les taxes, pour le contrat PA 10-31 de plantation d'arbres, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Marc Dufour, chef de division - parcs et espaces verts, contenue dans son rapport en date du 24 août 2010.

Que la plantation d'arbres, décrite au bon de commande PA 10031, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de dix (10) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE**

2010-318

**RÉSOLUTION**

**REJET SOUMISSIONS CONTRAT IE 2010-12 –  
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES PLACE  
DIAMOND ET RUE MONTCALM**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le contrat IE 2010-12 relativement à la réfection des infrastructures sur la place Diamond et la rue Montcalm, qui a eu lieu le 23 août 2010;

CONSIDÉRANT les prix élevés des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil rejette toutes les soumissions reçues le 23 août 2010 concernant le contrat IE 2010-12 pour la réfection des infrastructures sur la place Diamond et la rue Montcalm.

**ADOPTÉE**

2010-319

**RÉSOLUTION**

**ENGAGEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
DE LABORATOIRE – PROJET DE RÉFECTION DES  
INFRASTRUCTURES DE LA MONTÉE DE TRENTE**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-95 par laquelle le conseil municipal approuvait la soumission de la firme LVM-Technisol inc. selon les prix unitaires soumis pour l'année 2010

Le 7 septembre 2010

pour des services professionnels d'ingénieurs en matière de contrôle qualitatif des matériaux relativement à des contrats civils;

CONSIDÉRANT que de tels services doivent être réalisés dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la montée des Trente selon le montant estimé de 53 192,34 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil autorise la firme LVM-Technisol inc. à procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des infrastructures de la montée des Trente (du chemin des Patriotes à la rue Campbell) selon les prix unitaires soumis approuvés par le conseil, le tout au montant estimé de 53 192,34 \$.

Que cette dépense, décrite au bon de commande IE 10074, soit payable à même le règlement numéro 1140 (poste budgétaire 58-218-11-401), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**ADOPTÉE**

2010-320

**RÉSOLUTION**

**SÉCURITÉ NAUTIQUE ET CIRCULATION SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT la problématique existante sur la rivière Richelieu concernant la navigation en raison notamment du niveau de bruit élevé occasionné par certains bateaux et de la vitesse excessive à laquelle circulent plusieurs embarcations;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces comportements, la sécurité nautique des plaisanciers est mise en cause ainsi que la quiétude des résidents qui habitent en bordure et à proximité de ladite rivière, en plus d'occasionner des effets négatifs pour l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent n'intervient pas pour régler cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil demande à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'agir par la mise en place de mesures concrètes pour assurer la sécurité des plaisanciers qui utilisent la rivière Richelieu ainsi que la quiétude des résidents habitant aux abords de ladite rivière, et ce, plus particulièrement, entre 12h et 20 h, les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux villes de Beloeil, McMasterville et Otterburn Park de même qu'à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE**

2010-321

**RÉSOLUTION**

**SOUSSION CONTRAT IE 2010-20 – TRAVAUX DE VOIRIE AU CARREFOUR DE MONTENACH / FÉLIX-LECLERC – CONSTRUCTION BENVAS INC.**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde

Le 7 septembre 2010



---

MICHEL GILBERT, MAIRE

Le 7 septembre 2010